



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 11 OCTOBRE 2016

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce onzième jour d'octobre, de l'an deux mille seize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Réjean	Richard	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

### 16-10-106 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

### 16-10-107 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### **DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

#### **INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

### **INFORMATIONS AVEC DÉCISION**

### 16-10-108 **RADIO BORÉALE - RENOUELEMENT**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Radio Boréale pour une année au coût de vingt-cinq dollars (25 \$).

ADOPTÉE



16-10-109 **MRAR – CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, de participer à la campagne de financement du Mouvement de la relève d'Amos-Région pour une somme de cinquante dollars (50 \$).

ADOPTÉE

Monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre arrive, il est 19 h 36.

**COMPTE-RENDUS**

**COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de septembre 2016.

**VOIRIE**

16-10-110 **SUBVENTION AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER — VERSEMENT**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu :

QUE la municipalité atteste que les travaux ont été réalisés en entier ;

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration du chemin de la pointe-aux-goélands en changement de traverse de chemin et de ponceau, de rechargement en concassé et de drainage ; pour un montant total de dix-huit mille dollars (18 000 \$), conformément aux stipulations du Ministère des Transports ;

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE

16-10-111 **SUBVENTION AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2015 — VERSEMENT**

ATTENDU QUE le ministre des Transports, M. Robert Poëti a accordé une aide financière, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, de quinze mille dollars (15 000 \$) pour des travaux effectués et approuvés en 2015

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a reçu un premier montant de six mille (6000 \$) en 2015 ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte désire recevoir le second montant de six mille (6000 \$) pour l'année 2016-2017 tel que décrit dans la correspondance du 19 juin 2015 ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu de demander le versement du second versement de six mille dollars (6 000 \$) pour l'année financière 2016-2017.

ADOPTÉE



16-10-112

## **PROGRAMME DE TAXES SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est ajouté.

### **FINANCES ET ADMINISTRATION**

#### **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de septembre 2016.



16-10-113 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, que les comptes du mois de septembre 2016 soient et sont approuvés, l'exception des factures de Construction VX et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent quarante-trois mille cent trente dollars et vingt et un sous. (143 130,21 \$)

ADOPTÉE

16-10-114 **FORMATION - MISE EN MARCHÉ ET PLAN DE COMMUNICATION**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription et le déplacement de madame France Rheault pour la formation sur la mise en marché et plan de communication par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, au coût de quatre-vingts dollars (80 \$).

ADOPTÉE

16-10-115 **AUTORISATION DE SIGNATURE - DONS DU CENTRE DES LOISIRS DE LA MOTTE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par madame Jocelyne Wheelhouse et unanimement résolu, d'autoriser monsieur René Martineau, maire et madame Rachel Cossette, directrice générale à signer les documents nécessaires au transfert de propriété du lot rénové 4 593 796 que le Centre des loisirs de La Motte donne à la Municipalité de La Motte.

ADOPTÉE

16-10-116 **AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'AMOS**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a reçu l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de faire un emprunt pour une somme de soixante-dix mille cinq cents dollars (70 500 \$), pour une période de six ans ;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte doit contracter un emprunt auprès d'une institution financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte doit faire l'ouverture d'un compte bancaire à la Caisse populaire Desjardins d'Amos ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu d'autoriser monsieur René Martineau, maire et madame Rachel Cossette, directrice générale à signer tous les documents nécessaires à l'obtention d'un billet municipal de soixante-dix mille cinq cents dollars (70 500 \$).

ADOPTÉE

16-10-117 **RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION**

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, de fixer la préparation par le directeur général et



secrétaire-trésorier, du rôle générale de perception au cours du mois de février de chaque année.

ADOPTÉE

16-10-118 **RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL - CONTESTATION DE LA MÉTHODE D'INSTALLATION**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyée par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à vérifier auprès du contentieux de la Mutuelle des municipalités du Québec (assureur), les recours légaux que la municipalité peut prendre contre l'entrepreneur concernant la méthode d'installation de la tôle sur le toit du garage municipal effectué en septembre 2015.

ADOPTÉE

16-10-119 **RÉSEAU BIBLIO - MISE À NIVEAU DU LOGICIEL**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une licence Office 2016 au montant de cent dix dollars (110 \$) pour la station pour la gestion de notre bibliothèque.

ADOPTÉE

16-10-120 **COLLOQUE CAIN LAMARRE MUNICIPAL ET ENVIRONNEMENT 2016 - INSCRIPTION**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, d'autoriser les frais de déplacement et l'inscription de Mesdames Rachel Cossette, directrice générale et Jocelyne Wheelhouse, conseillère au Colloque Cain Lamarre municipal et environnement 2016 qui aura lieu le 2 novembre prochain à Rouyn-Noranda.

ADOPTÉE

16-10-121 **FRAIS DE DÉPLACEMENT**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'autoriser le remboursement des frais de déplacement de madame Jocelyne Wheelhouse pour la participation à une rencontre avec l'Organisme des bassins versants Abitibi-Jamésie au coût de vingt-sept dollars et trente-sous (27,30 \$).

ADOPTÉE

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur Michel Savard demande de précision concernant la consultation publique via internet pour le Plan de développement de la zone agricole.

Une demande d'information sera envoyée par courriel à monsieur Martin Roch et à madame Mélanie Falardeau.



## CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

### 16-10-122 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Lefebvre, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 30.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

*« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

16-10-108	16-10-109	16-10-113
16-10-114	16-10-120	16-10-121

Signé ce dix-huitième jour d'octobre  
de l'an deux mille seize